



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à	
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	LACASSAGNE Alain		
		CASCINO Maud			
		DE PAREDES Xavier			
	Sud Pays Basque				
	Errobi		CARRERE Bruno	BERARD Marc	
	Nive-Adour	CIER Vianney			
		HARGUINDEGUY Jérôme			
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño			
		HARAN Gilles			
	Amikuze		DAGUERRE Mayie		
	Garazi-Baïgorry		COSCARAT Jean-Michel		
	Soule Xiberoa	ELGART Xabi (Décision 17)	ELGART Xabi (Décisions 18 à 22)		
IRIART Jean-Pierre					
Iholdy-Ostibarre	GOITY Xalbat				
	LARRALDE André				
Pays de Bidache	AIME Thierry				
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle				
	PEYNOCHE Gilles				

Absents : (CAPB) DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, GOYHETCHE Ramuntxo, LABEGUERIE Marc, ETCHEBER Peio et NOBLIA Félix.

Date d'envoi de la convocation : 30/06/2023

Membres du Bureau en exercice : 23 (2 sièges vacants)

Membres du Bureau présents : 12

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 13

Le Bureau syndical s'est réuni à Hasparren (Pôle du Pays d'Hasparren), le 6 juillet 2023 à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 30 juin 2023.

Président de séance : Marc BERARD

Secrétaire de séance : André LARRALDE

Décision n°2023-18 – Avis sur le projet de mise en compatibilité du PLU d'Anglet en vue de l'extension du cimetière de Blancpignon

Le Syndicat Mixte du SCoT a été sollicité par la Commune d'Anglet en tant que Personne Publique Associée (PPA), sur la mise en compatibilité du PLU d'Anglet.

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA constitue pour le Syndicat un moyen important de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur ; c'est également l'occasion d'y intégrer les réflexions du SCoT Pays Basque & Seignanx en cours d'élaboration.

Le Bureau syndical a pris connaissance avec intérêt du projet de mise en compatibilité visant l'extension du cimetière de Blancpignon, en présence de Monsieur de PAREDES, Conseiller municipal délégué au développement économique à la Mairie d'Anglet et de Monsieur GUNSETT, Adjoint au Directeur Général des Services Techniques à la Mairie d'Anglet. Cette procédure fera l'objet d'un examen conjoint le 7 septembre 2023. La présente délibération pourra être jointe au dossier de mise en compatibilité.

Au regard du nombre de décès et demandes d'inhumation, la commune d'Anglet devrait disposer de 1750 places disponibles dans ses cimetières (obligation légale). Ce n'est plus le cas depuis plusieurs années. La commune gère 3 cimetières : Louillot, Saint Léon et Blancpignon. Les deux premiers sont à saturation, et le dernier pourrait l'être d'ici 3 ans (occupation à 95%, 150 emplacements libres).

Au regard des analyses démographiques et des impératifs en matière funéraire définis par la loi, le projet doit se développer sur une emprise de 1,7ha. Après analyse de plusieurs sites, seule l'extension de l'actuel cimetière de Blancpignon, sur des boisements du Pignada semble envisageable et la plus « sobre » du point de vue financier et opérationnel.

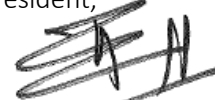
A la suite de la présentation, Monsieur de PAREDES quitte la séance pour la totalité du débat et du vote de la délibération.

L'AVIS DU BUREAU DU SCOT

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- ➔ SALUE LA QUALITE ET LA PRECISION DU TRAVAIL TECHNIQUE QUI JUSTIFIE LE CHOIX D'UNE EXTENSION DU CIMETIERE DE BLANCPIGNON, ainsi que les modalités d'aménagement retenues pour limiter et compenser l'impact de cette extension sur le massif forestier du Pignada
- ➔ EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de mise en compatibilité du PLU d'Anglet.

Le Président,



Marc BERARD